

Image not found or type unknown



# Sanction disciplinaire pour un comportement

Par **Evay**, le **09/12/2010** à **22:52**

Bonjour, suite à un examen théorique de CQPM, j'ai reçu un recommandé avec sanction disciplinaire pour non présence à mon épreuve théorique, ont-ils de droit? MERci d'avance pour votre réponse. Cordialement Email= v7erc@voila.fr